Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502024-20251124-2025112402-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre à 19h30 heures,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 17/11/2025

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, T. LUCO, M. AUBRY, E. BLIN, J-M. DAVID, C. GARDAN, P. LEGAY, J. LIBEAU, N. MONVOISIN, F. NOURRY,
ABSENTS EXCUSES	A. BRIEUC, I. MAZERY,
ABSENTS	R. GUIVARC'H, A. PECOT,
PROCURATION	A. BRIEUC à F. MARTIN, I. MAZERY à P. LEGAY

Nombre de conseillers	Points
En exercice	15
Présents	11
Votants	13

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

2 ■ Finances - Décision modificative n°1 du budget de la Commune
Sections de fonctionnement et d'investissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager une décision modificative concernant les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal.

Concernant la section de fonctionnement, il convient de procéder aux ajustements suivants des crédits budgétaires :

- au compte 6218 et au chapitre 012, il s'agit d'intégrer le recours à l'agence d'intérim pour le poste de second de cuisine par transfert du compte 6411.
- au compte 66111, il s'agit des intérêts sous-estimés lors de la construction du budget par transfert du compte 6450.

Concernant la section d'investissement, il convient de procéder aux ajustements suivants des crédits budgétaires entre opérations afin de les prendre en compte dans les restes à réaliser de fin d'année.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502024-20251124-2025112402-DE

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502024-20251124-2025112402-DE

Monsieur le Maire propose de valider la décision modificative budgétaire n°1 comme suit :

Opérations réelles				
Dépenses Fonctionnement			**Recettes Fonctionnement**	
Chap 12	Compte 6218 Compte 6411 Compte 6450	+ 10 000,00€ - 10 000,00€ - 2 000,00€		
Chap 66	Compte 66111	+ 2 000,00€		
TOTAL		**0,00€**	TOTAL	**0,00€**
Dépenses d'Investissement			**Recettes d'Investissement**	
OP 20	Compte 2111	+ 5 000,00€		
OP 62	Compte 2131 Compte 231	+ 2 500,00€ - 2 500,00€		
OP 74	Compte 231	+ 50 000,00€		
OP 75	Compte 231	- 55 000,00€		
TOTAL		**+ 0,00€**	TOTAL	**0,00€**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
13	0	0

- de valider la décision modificative n°1 pour les sections de fonctionnement et d'investissement telle qu'exposée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502024-20251124-2025112402-DE